



Forage et

40	2019	00105
----	------	-------



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Département Énergie Sol, Sous-Sol
Immeuble Pastel CS 53218
22 rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Mel: de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

FICHE DÉCLARATIVE PRÉALABLE

à la réalisation de FORAGE, PUIS, SONDAGE, FOUILLE
au titre des articles :

- L411-1 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Site de Limoges) et à la Direction départementale des territoires si la réalisation concerne l'article L214-1 du code de l'environnement.

Nom (ou raison sociale) : CAEC PACHOU	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom : Michel	N° SIRET :
Adresse : 12 Route de cacharn	N° PACAGE (si exploitant agricole) : 40
Code postal : 40140	<div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> <p>DDTM 40</p> <p>POLICE DE L'EAU</p> <p><input type="checkbox"/> AGREMENT</p> <p><input type="checkbox"/> GESTIONNAIRE</p> </div>
Ville : Souvray	
Tel : 0588387329	
Fax :	
Mel : michel.maurcian@orange.fr	

11°	9	6	6	7
-----	---	---	---	---

première partie

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant :
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration	Adresse :
Adresse :	Code postal :
Code postal :	Ville :
Ville :	Tel :
Tel :	Fax :
Fax :	Mel :
Mel :	Nom et qualité du signataire de la demande :
Date de l'autorisation ou du récépissé :	
Service d'inspection si ICPE existante :	

Cadre réservé à l'Administration :

Prof (m) : 24 Q (m³/h) : _____ V (m/an) : _____
 Cote TN du Forage : Z (m NGF) : _____ X : _____ Y : _____
 Forage en ZRE : OUI NON N° S3IC : _____
 Service instructeur : SPE DREAL DD(CS)PP ARS
 Procédures associées : DREAL Code Minier ARS Usage sanitaire

II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Où ?

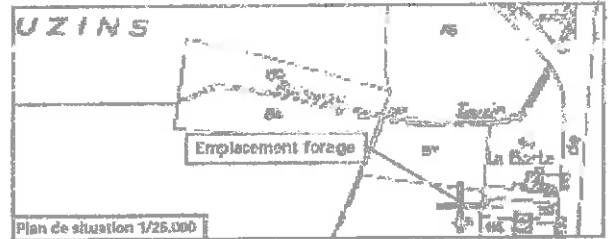
Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle de 1/25 000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : Niopolio Quaternaire
 Profondeur : 24 m
 Commune de situation de l'ouvrage : SOLIGNONS
 Lieu-dit : LA BACNIERE
 Désignation cadastrale - Section : BH
 Parcelle N° : 78

Concrètement, indiquer le point de prélèvement sur les plans à fournir obligatoirement :



Repérer par une croix l'emplacement exact et le numéroté : pour un forage indiquez F1, pour un puits P1, etc... (1 seul point de prélèvement par fiche)



Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ? OUI NON
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25 000 localisant votre ouvrage.

Nombre total de forages exploités par le demandeur :

(joindre le copie des autorisations).

DECLARATION D'EXISTENCE

date de réalisation :

CREATION D'OUVRAGE

date prévisionnelle de commencement des travaux :

REEMPLACEMENT D'OUVRAGE

OUI NON

Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : ___/___/___

Abandonné le : 103/2019

Identifiant Code BSS : AN N° 9647 (ex : 08035X0398/F)

Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : 25/103/2019

Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "infinit" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	/
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	/
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	/
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	/
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	/
ou, dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'irrigation des cultures maraîchères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	/
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35 m	/
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100 m	/

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

En zone inondable

Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable

Sur un ancien site industriel

Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz

Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler

III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m ³ /an) ¹	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m ³ /an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m ³ /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie ²	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>

IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : 14 m³/h
 Volume annuel prévisionnel : 6250 m³/an

Usages	Période	m ³ /h	m ³ /jour	m ³ /an
Irrigation	De 01/05 à 31/10	14		6250
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			

V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)
 Préciser l'usage : _____

Avec usage alimentaire ou sanitaire (boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)
 Préciser l'usage : _____

V.2 Usages privé

Sans usage alimentaire

A1- Usage agricole

Abreuvement des animaux
 Type d'animaux : _____
 Nombre : _____
 Besoins en eau : _____ m³/an

Irrigation estivale
 Nature des cultures irriguées : maïs
 Surface irriguée : 5 ha
 L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ?
 OUI NON
 Si OUI, surface de la réserve : _____ m³
 Lutte antigel
 Surface concernée : _____ ha

1. La déclaration doit également être effectuée en mairie, grâce au CERFA 13 837-02.

2. Les forages géothermiques font appel à d'autres procédures, les différentes informations et démarches se trouvent sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

A2- Usage Industriel ou commercial Nature de l'activité : _____

- Process non alimentaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Arrosage espaces verts : _____ m³/an
- Incendie : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

A3- Usage agrément, Loisirs Nature de l'activité : _____

Avec usage alimentaire

B1- Usage Industriel, agroalimentaire Nature de l'activité : _____

- Process alimentaire : _____ m³/an
- Usage sanitaire : _____ m³/an
- Refroidissement : _____ m³/an
- Embouteillage : _____ m³/an
- Autre : _____ m³/an
(à préciser) _____

B2- Alimentation en eau potable privée

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boissons, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) (à préciser) : _____
 Nombre de personnes concernées : _____

V.3 Usages par une collectivité publique

Sans usage alimentaire

- Arrosage (pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : _____ Surface : _____ m²
- Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'incendie)
- Entretien/nettoyage des voies et matériels publics
- Autre (à préciser) _____

Avec usage alimentaire

- Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité
- Piscine
- Autre (à préciser) _____

VI. COMPATIBILITÉ AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Compatibilité ?

Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
 ne doivent entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
 sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes.
 n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
 en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau.

Fait à Sousstron le 11/3/2019
 (signature)



Pièces à joindre : emplacement du forage sur cartes, copies des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant)

Seconde partie

INFORMATIONS A FOURNIR

- avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

Nom (ou raison sociale) :	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale :
Prénom :	N° SIRET :
Adresse :	N° PACAGE (si exploitant agricole) :
Code postal :	
Ville :	
Tél :	
Fax :	
Mel :	

II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

Le foreur

NOM ou raison sociale de l'entreprise : <i>OTECHE</i>	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Adresse : <i>1406 Rue de la ferme de Romanguiat</i>	
Code postal : <i>40 000</i>	
Ville : <i>MONT DE MARSAN</i>	
Tél : <i>05 58 466 466</i>	
Fax :	
Mel :	

III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

Ouvrage

III.1 Technique de réalisation

Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes celles qui ne sont pas exploitées doivent être masquées de manière étanche par tubage et cimentation.

Procédé de forage retenu :

- forage au battage
 forage au rotary

- forage au marteau fond de trou
 puits par havage
 autres (à préciser) : _____

Il est à noter que dans le cas de la réalisation d'un forage géothermique, l'ouvrage doit être cimenté sur toute sa hauteur. Les informations nécessaires au respect des prescriptions réglementaires sont présentées sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

FICHE DÉCLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUITS, SONDAGE, FOUILLE

Réalisez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés.

Forage

	Cote début	Cote fin	Diamètre du forage (mm)	Méthode de forage	État de l'eau
EXEMPLE	0 m	20 m	305 mm	rotary	bonne
	20 m	40 m	216 mm	rotary	eau
	0		230	ballage	eau

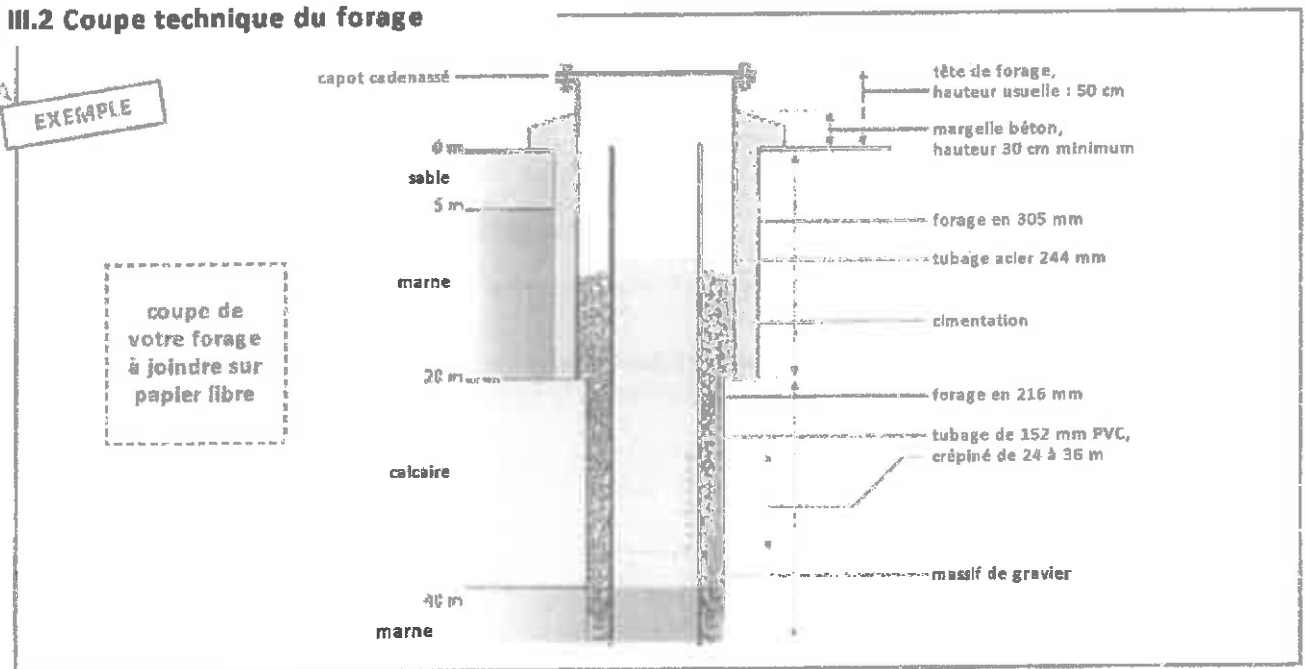
Équipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

	Cote début	Cote fin	Diamètre du tube (mm)	Méthode de forage	Épaisseur (mm)	Méthode de cimentation et massif de gravier
EXEMPLE	0 m	20 m	244 mm	tube acier ordinaire	5 mm	cimentation sans pression
	20 m	40 m	152 mm	PVC forage crépiné de 24 à 36 mm	9 mm	massif de gravier siliceux
	0		167	Tube PVC lisse et crépiné	5 mm	gravier calibré

Précisez les produits qui seront injectés lors du forage, leur traitement et leur destination

Type de produit et quantité	Méthode de traitement envisagée (indiquer néant si aucun produit)	Destination finale (indiquer produit injecté)
boues :		
développement :	NEANT	
autres :		

III.2 Coupe technique du forage



III.3 Protections et équipement de la tête de forage

Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité. Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre au minimum de relever le niveau statique de la nappe par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Le forage doit être équipé d'une plaque mentionnant le numéro de récépissé de déclaration.

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

III.4 Pompages d'essai

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompages d'essais et garantir la qualité des eaux rejetées. Les pompages d'essai doivent également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources existants dans un rayon de 500 m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

IV. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

Tout forage abandonné doit être comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévisionnelle des travaux de comblement :

Techniques retenues pour réaliser le comblement :

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

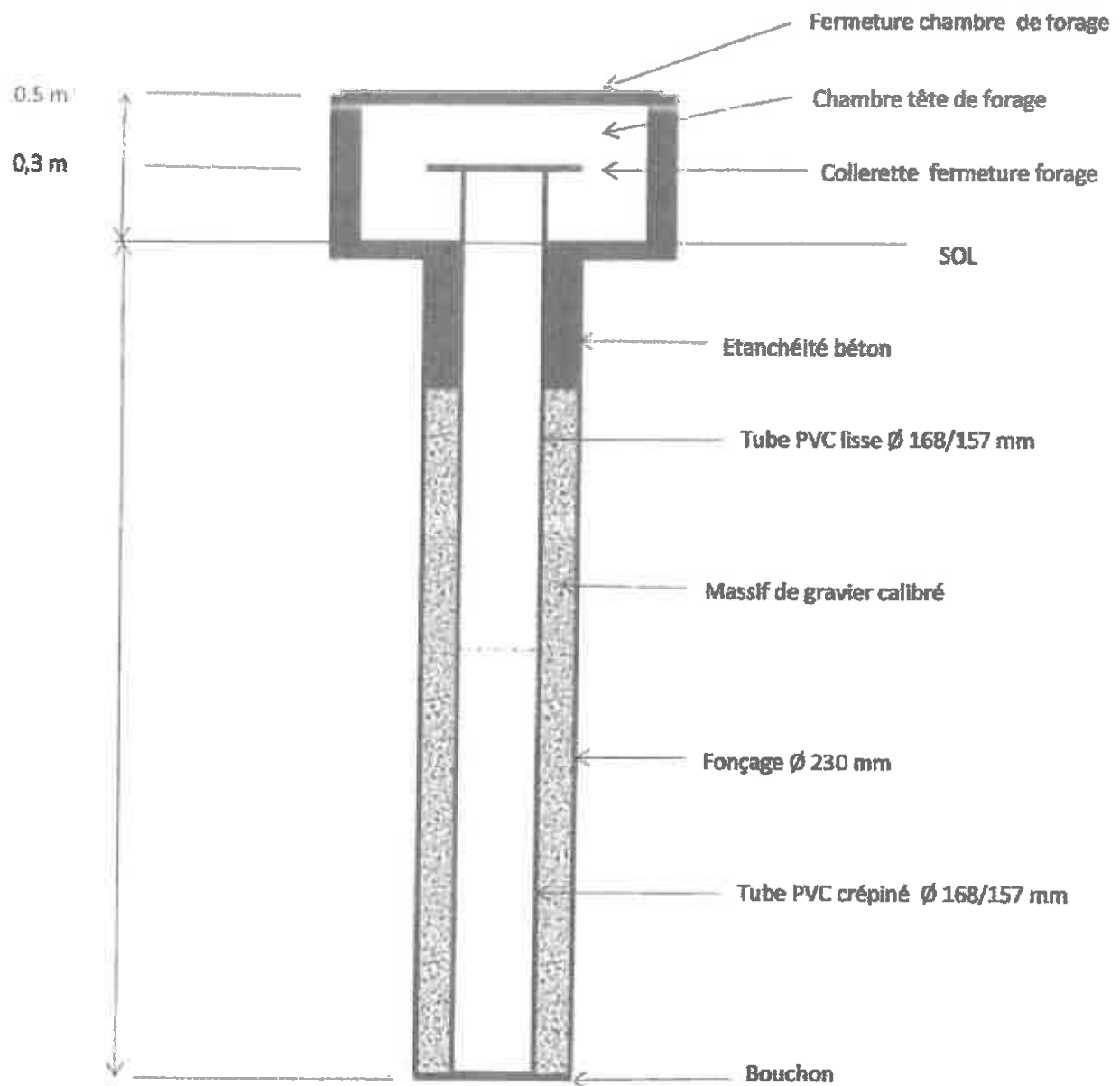
Fait à Soustons, le 11/3/2019
(signature)

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE A CET IMPRIMÉ**

- plan de situation au 1/25 000 avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins, ainsi que les lieux de rejets éventuels,
- extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation,
- copie des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant),
- coupe technique du forage

FORAGE STANDARD LANDES

NAPPE DES SABLES



Otech®

1404 Rue de la Ferme de Larrouquère - B.P. 227
 40104 MONT-DE-MARSAN COCEN - FRANCE
 Tel : 05 58 406 466 - Fax : 05 58 06 44 75

Agence : 33610 CASPES
 Tel : 05 58 27 27 27 - Fax : 05 56 79 21

Agence : 33370 MONTBENIC
 Tel : 05 62 27 26 01 - Fax : 05 62 27 26 30

N° P.4 1993.commerce.fr - RUC 413 815 075

Département :
LANDES

Commune :
SOUSTONS

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 04/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

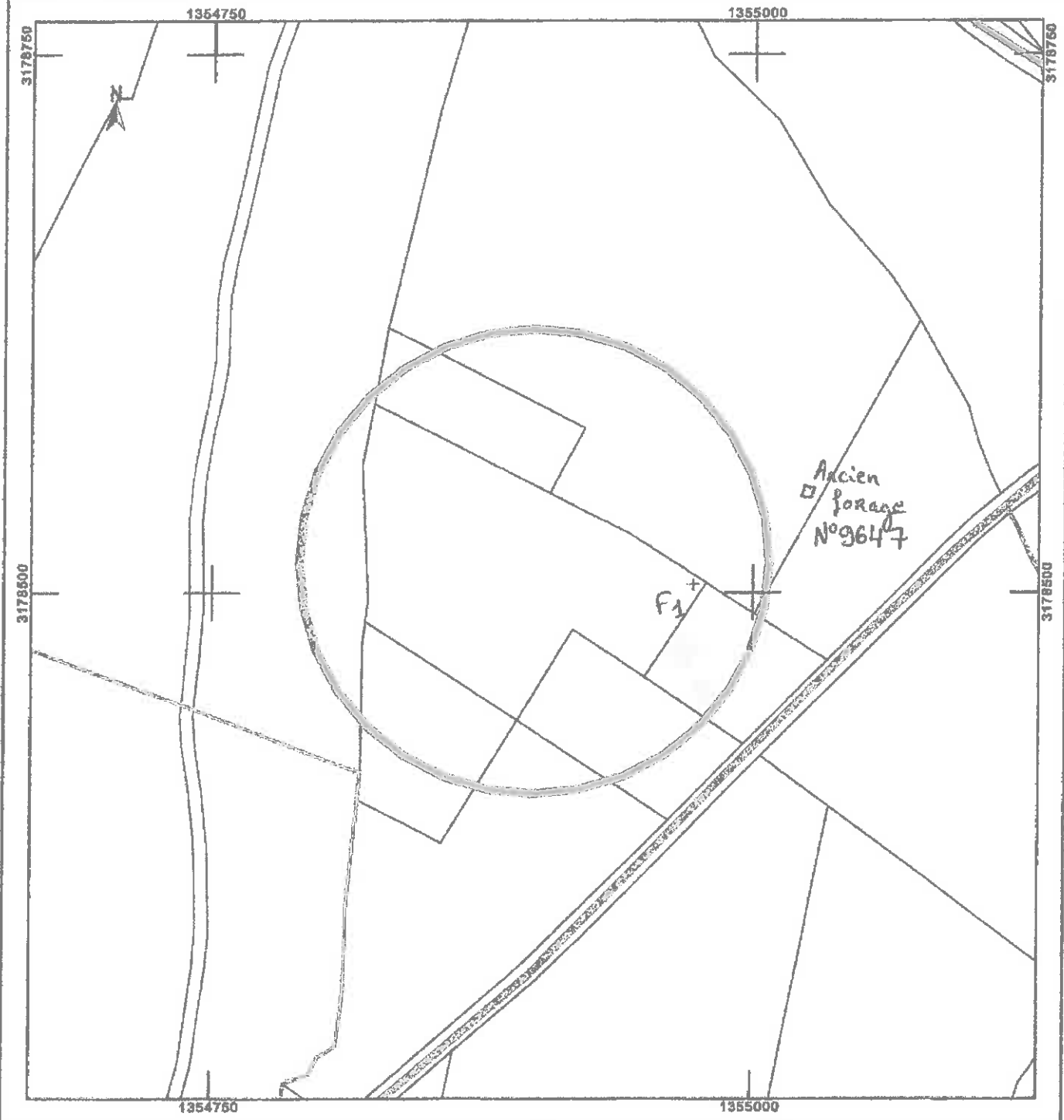
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
DAX
POLE TOPOGRAPHIQUE 9 AVENUE
PAUL DOUMER 40107
40107 DAX
tél. 05.58.56.37.46 -fax 05.58.56.37.11
ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Browser address bar: <https://www.igeo.com/fr>

Page title: SOUSSTONS

Navigation: Accueil - Open

Map controls: Aménagement: [dropdown]

Layers list:

- Dossiers ADS
- Réseau ERDF 2012
- Réseau (AEP, ASSI, Éclair. Public)
- Réseau gaz (GRDF/TIGF-Tareps) 2017
- LGV - Tracé Bordeaux-Toulouse-Cler
- Valeurs au Conseil Départemental des Landes
- Parcelles agricoles (RPG)
- Réseau XLR
- ZPENS - CD40 (Zones de Préemption Evénement Naturels Sensibles)

Map content: Parcel map with numbered plots (23, 25, 32, 33, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100).

Scale: Echelle 1:2000

Map data: Cop. n° ADACL / SGT / GeoCom40 2018 - DGRF 2018 Caennais - IGN 2014/2018 - Reproduction MapInfo, Avenirplan 28-04-04

Right sidebar:

- Propriétaires non-bâti
- MAUCRIAU/MICHEL
- Propriétaires bâti

Sujet : [INTERNET] GAEC PACHIOU _demande remplacement de forage N°9647

De : > BOUTON-BILLAULT Véronique (par Internet)

<veronique.bouton@landes.chambagri.fr>

Date : 12/03/2019 17:28

Pour : LABADIE Brice - DDTM 40/SPEMA/BRE <brice.labadie@landes.gouv.fr>,
de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

vous trouverez en pièces jointe un dossier de demande de remplacement d'un forage agrément N°9647 sur la commune de SOUSTONS (Landes).

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

--

Véronique BOUTON-BILLAULT

Conseillère gestion de l'eau

Tél. : 05 58 85 45 49 - 06 40 60 16 57

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture des Landes

Cité Galliane - BP 279 - 40 005 MONT DE MARSAN Cedex

www.landes.chambre-agriculture.fr

Annonce du jour

— Pièces jointes : —

GAEC PACHIOU _emprise foncière SOUSTONS.pdf	133 Ko
GAEC PACHIOU _demande remplacement forage	472 Ko

